



Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet de l'Isère informe le public Il sera procédé du **lundi 6 novembre 2017 au lundi 13 novembre inclus**, pendant 8 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Crolles à une enquête publique portant sur l'établissement de servitudes légales d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage nécessaires au raccordement de l'usine ST Microélectronics au réseau de transport d'électricité – Liaison à 225 Kv Froges-Monnet.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Alain MONTEIL, Ingénieur Centrale et Supélec, retraité.

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées en mairie de Crolles pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Crolles, siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Crolles
Place de la mairie
BP 11
38 920 Crolles

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Crolles le :

mercredi 8 novembre 2017 de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête, le rapport, et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Crolles et au siège de la société Rte 5, rue des cuirassiers TSA 61002 69501 Lyon cedex 03, ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

PUBLICITE

Dans les trois jours suivant la réception du dossier et du présent arrêté, le maire devra avertir de l'ouverture de l'enquête par affichage en mairie et éventuellement par tous autres procédés.

Cet avis sera également publié sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).